

## Descriptif du module

# FFA BF-MA-GR

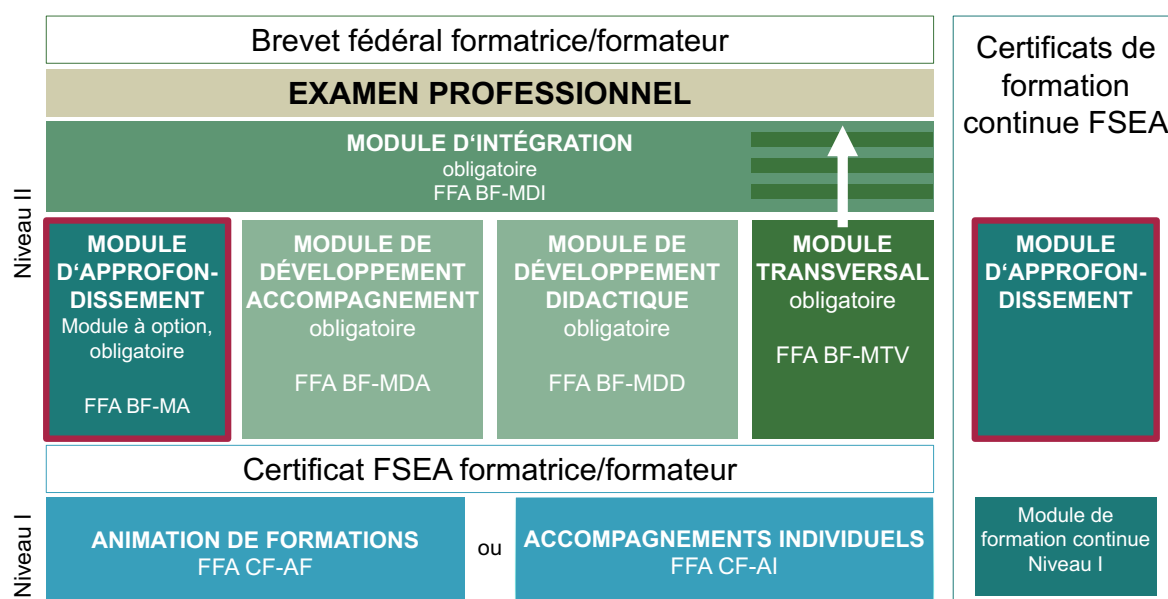
## Module d'approfondissement

### Accompagner les processus de groupe dans des sessions de formation

Compétences opérationnelles :

**Reconnaître les processus de groupe dans les sessions de formation avec des adultes, intervenir en fonction de la situation et promouvoir activement la capacité d'apprentissage et de travail**

## Imbrication du module



### Prérequis

- Compétences de niveau 1 / Certificat FSEA ou analogue
- Expérience pratique

### Validité du certificat de module

- Illimitée en tant que Certificat de formation continue FSEA
- 5 ans pour l'admission à l'examen pour le brevet fédéral de formatrice/formateur

## Sommaire

1. Compétences	3
2. Contenus possibles	3
3. Temps d'apprentissage	4
4. Directives pour l'évaluation des compétences	4
5. Critères d'évaluation	5
6. Voies de recours et répétition	6
7. Certificat modulaire	6
8. Prestataires	6

Cette description de module sert de base à la procédure de reconnaissance par la FSEA.

## 1. Compétences

La compétence est développée et attestée de manière approfondie durant le module	PQ*
Entretenir des relations empreintes de respect avec les participants (CF) <sup>2</sup>	D1
Permettre l'interaction et la communication respectueuses entre les participants dans le processus d'apprentissage (CF-AF) <sup>1</sup> , (MDA) <sup>2</sup>	D2
Favoriser un environnement propice à l'apprentissage (CF) <sup>2</sup>	D3
Percevoir et comprendre les dynamiques de groupes (CF-AF) <sup>1</sup> , (MDA) <sup>2</sup>	F1
Percevoir le comportement relationnel d'un groupe (communication) et l'influencer activement (CF-AF) <sup>1</sup> , (MDA) <sup>2</sup>	F2
Intervenir dans les processus de groupes de manière appropriée en regard de la situation (CF-AF) <sup>1</sup> , (MDA) <sup>2</sup>	F3
Clarifier les rôles dans les groupes (CF-AF) <sup>1</sup> , (MDA) <sup>2</sup>	F4
Développer des conventions d'apprentissage avec les groupes (CF-AF) <sup>1</sup> , (MDA) <sup>2</sup>	F5
Animer le contenu selon les questions à traiter (CF-AF) <sup>1</sup> , (MDA) <sup>2</sup>	F6
Animer des processus d'interaction (MDA) <sup>2</sup>	F7
Accepter les diverses orientations de valeurs et procéder à des changements de perspective (MTV) <sup>1</sup> , (MDA) <sup>2</sup>	I5

\* PQ = Profil de qualification

<sup>1</sup> La compétence est partiellement développée durant ce module obligatoire, mais n'y est pas attestée.

<sup>2</sup> La compétence est partiellement développée et attestée durant ce module obligatoire.

La compétence est développée mais n'est pas attestée durant le module	PQ
Réaliser méthodiquement la différenciation au sein de groupes hétérogènes (MDA) <sup>1</sup> (MDD) <sup>2</sup>	B9
Clarifier son propre rôle et influencer en conséquence (CF, MDA) <sup>1</sup> (MTV) <sup>2</sup>	H1
Réfléchir sur sa propre conception de l'enseignement et de l'apprentissage, sur ses propres valeurs, attitudes et normes dans le contexte de son expérience et ressources spécifiques (CF, MDA, MDD, MDI) <sup>1</sup> (MTV) <sup>2</sup>	H2
Vérifier son propre comportement et l'adapter si nécessaire (CF, MDA) <sup>1</sup> (MTV) <sup>2</sup>	H3
Anticiper et prendre en compte les changements, les incertitudes, les contradictions et la complexité dans ses propres mises en œuvre didactiques (MDA, MDD, MTV) <sup>1</sup> (MDI) <sup>2</sup>	H6
Intégrer la diversité lors de ses réflexions sur les sessions d'enseignement/d'apprentissage (MDD) <sup>1</sup> (MDA) <sup>2</sup>	H8
Préserver l'intégrité des participants (CF, MTV) <sup>1</sup> (MDA) <sup>2</sup>	I2
Exploiter consciemment la diversité, l'interculturalité, la multiculturalité et la transculturalité lors de situation opportunes et constructives (MDA, MDD) <sup>1</sup> (MDI) <sup>2</sup>	I3
Libérer son activité professionnelle des préjugés (CF, MDA, MDI) <sup>1</sup> (MTV) <sup>2</sup>	I4

<sup>1</sup> La compétence est partiellement développée durant ce module obligatoire, mais n'y est pas attestée.

<sup>2</sup> La compétence est partiellement développée et attestée durant ce module obligatoire.

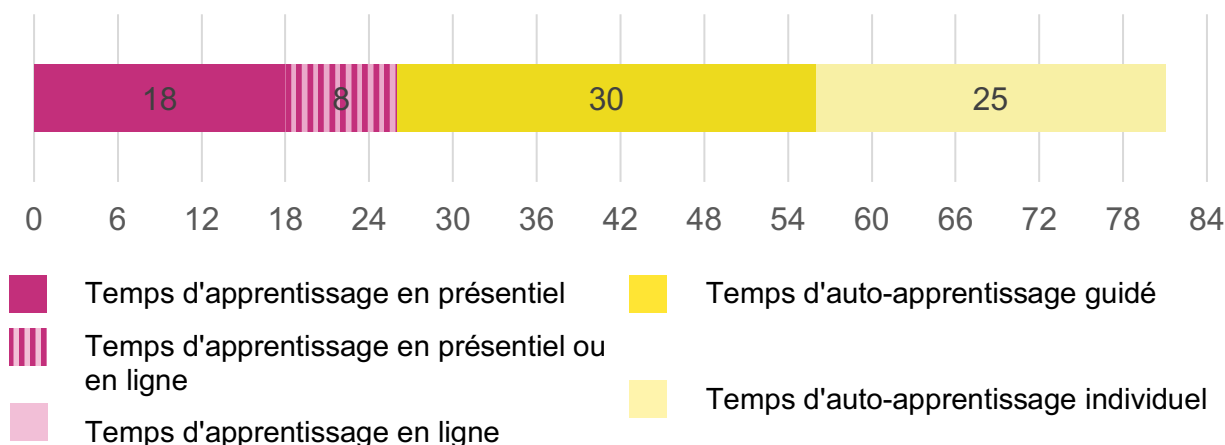
## 2. Contenus possibles

Les contenus d'apprentissage indiqués ci-dessous constituent une aide didactique pour les prestataires de modules, pour le choix des contenus lors du développement des compétences qui sont attestées dans ce module. Les indications des contenus s'appuient sur les exemples de contenu et les critères de performance relatifs aux compétences d'action du profil de qualification. Les prestataires peuvent procéder à leur propre sélection et pondération, respectivement compléter les contenus de manière spécifique.

Le profil de qualification peut être consulté dans l'annexe du guide du règlement d'examen professionnel de formatrice, formateur.

- Processus et dynamique de groupe, apprentissage social
- Concepts et conflits de rôles, rôles de conduite
- Réflexion sur son propre comportement en matière de communication au sein du groupe
- Établir des relations et développer la confiance
- Gestion de la classe avec culture de la négociation et du retour d'information
- Poursuite du développement des groupes
- Liens entre l'approche didactique et les processus de groupes
- Conflits, troubles et résistances
- Hypothèses, options d'action et stratégies d'intervention dans les situations de groupes
- Promouvoir la discussion, la divergence et la contradiction, gérer l'ambivalence
- Réflexion sur sa propre attitude, ses points forts et ses faiblesses en tant que responsable de groupe

### 3. Temps d'apprentissage



Apprentissage en contact	26 h	
Apprentissage autonome	55 h	Total 81 h

**Les trois jours de présence obligatoire doivent être réalisés sous la forme d'un bloc de cours externe dans un centre de formation ou un hôtel de séminaire, avec hébergement sur place. Le module est dirigé par deux enseignantes ou enseignants de module, répondant à des exigences particulières (cf. niveau de qualification des formateurs-trices sur le site web [www.alice.ch](http://www.alice.ch)).**

### 4. Directives pour l'évaluation des compétences

L'évaluation des compétences pour ce module consiste à traiter, à réfléchir et à documenter une étude de cas donnée sur un thème principal en accompagnant des processus de groupe. L'étude de cas représente une situation de groupe telle qu'elle pourrait se dérouler dans le contexte de formation de la formatrice ou du formateur. La situation de groupe peut se dérouler dans un environnement d'apprentissage analogique, numérique ou combiné. L'évaluation des compétences peut se faire seul ou en groupe.

L'étude de cas est définie par la direction du module, qui tient compte de l'avis du formateur ou de la formatrice lors du choix du thème. Elle représente une situation typique dans un groupe

d'apprentissage, tel qu'elle pourrait se produire dans la pratique de formation de la formatrice ou du formateur. Les axes prioritaires possibles de cette situation sont la mise en place de relations, le développement de rapports de confiance, les interventions, la gestion de la salle de classe avec une culture pour la négociation ou le retour d'information (feedback), ou encore d'autres thèmes prioritaires dans l'accompagnement des processus de groupe.

L'étude de cas peut être traitée individuellement ou en petit groupe de 3 personnes maximum du même groupe de formation. Si le travail se déroule en petit groupe, on montrera de manière claire et transparente quelles sont les contributions fournies par quel membre du groupe. La forme de la documentation suit les directives obligatoires de l'organisation prestataire. Des formes écrites ou audiovisuelles ou des présentations soutenues par des médias numériques sont possibles.

Les critères d'évaluation pour la documentation sont définis dans le présent descriptif du module. L'organisation prestataire peut déterminer des critères d'évaluation supplémentaires avec des indicateurs observables correspondants. Le prestataire peut se baser sur les critères de performance des compétences d'action à prouver.

L'évaluation aboutit à l'appréciation « acquis » ou « non acquis ». L'évaluation des compétences est considérée comme « acquis » lorsque tous les critères formels sont entièrement remplis et que les critères portant sur l'étude de cas, la partie relative à la situation et aux actions et la partie relative à la réflexion ainsi que les éventuels critères d'évaluation supplémentaires de l'organisation prestataire sont remplis pour l'essentiel. L'évaluation est rédigée par écrit par l'enseignante / l'enseignant du module et il est compréhensible pour des personnes tierces.

## 5. Critères d'évaluation

Les compétences sont évaluées d'après les critères suivants :

### a) Critères formels

- Une documentation écrite est clairement structurée, contenant une page de titre, une table des matières et 10 000 à 20 000 signes (espaces y compris, sans annexe).
- Lors de restitutions audiovisuelles ou sous forme de présentation, l'ampleur de la prestation est régie par le prestataire du module. Dans ce cas, l'engagement à fournir doit être similaire à celui engagé lors d'une élaboration écrite traditionnelle.
- Les citations, les références des sources, la bibliographie, l'indication du nombre de caractères et la déclaration d'authenticité sont complètes et correctes.
- L'évaluation des compétences comprend les éléments suivants :
  - › Représentation du thème prioritaire de l'étude de cas et lien avec la pratique de la formation.
  - › Analyse de la situation du groupe et du thème principal basée sur des modèles et des théories.
  - › Description et justification de la procédure en tant qu'animateur de groupe avec des actions, mesures ou interventions ainsi qu'au moins une action alternative.
  - › Évaluation des effets possibles et de la praticabilité des variantes d'actions, de mesures ou d'interventions.
  - › Réflexion sur les défis du comportement et de sa propre attitude dans la facilitation des processus de groupe.
  - › Conclusions pour son propre rôle d'animateur de groupes d'apprentissage.
  - › Dans le cas d'un travail de groupe : description de la performance des membres du groupe et évaluation individuelle de tous les membres du groupe pour la répartition des tâches.

### b) Partie relative à la situation et aux actions

- La situation du groupe et le thème défini sont analysés de manière significative, sur la base de modèles et de théories.

- Les actions, mesures ou interventions proposées sont logiques et justifiées de façon claire.
- Les effets possibles et la transposition dans la pratique des variantes d'actions sont estimés de manière plausible.

c) Partie relative à la réflexion

- Les valeurs et les attitudes de chacun, ainsi que les défis personnels liés à l'action proposée dans la situation de groupe, font l'objet d'une réflexion différenciée.
- Le traitement de l'étude de cas permet de tirer des conclusions réalistes pour sa propre pratique de formation en tant que facilitateur de processus de groupe.

## 6. Voies de recours et répétition

Dans le cas d'un résultat d'évaluation « non acquis », il est possible de déposer un recours écrit et motivé auprès du prestataire du module dans un délai de 30 jours. Le prestataire du module peut prendre les décisions suivantes :

- approbation du bien-fondé du recours (dans ce cas, l'évaluation des compétences du module portera l'appréciation : « acquis »)
- répétition
- rejet du recours.

Contre la décision du prestataire du module, il est possible de présenter un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement du point de vue formel ainsi que du contenu.

Une avance de CHF 350.– doit être versée pour les frais de procédure. Ce montant sera remboursé si le recours est accepté.

## 7. Certificat modulaire

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Participation active durant les heures en contact prescrites (au moins 80%)
- Appréciation « acquis » dans l'évaluation des compétences délivrée par l'enseignante / l'enseignant du module
- Élaboration, respectivement mise à jour complémentaire du portfolio de compétences personnel.

Le certificat d'approfondissement a deux significations. En tant que certificat de formation continue FSEA, sa durée de validité n'est pas limitée. Pour l'admission à l'examen pour le brevet fédéral, il fait office de certificat modulaire valable 5 ans.

## 8. Prestataires

Les prestataires de modules doivent se soumettre à une procédure de reconnaissance réalisée sous l'égide de la FSEA afin de pouvoir délivrer des certificats de modules valables pour l'admission à l'examen professionnel. La présente description de module sert de base à la procédure de reconnaissance.